

31 janvier et 1er février 2019

### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

**Sophie Théron**, Maître de conférences en droit public HDR, UT1 Capitole, IMH

**Pr. Christophe Arbus**, PU-PH, chef du pôle psychiatrie - CHU de Toulouse

**Danièle Mirabel**, Vice-Président chargé des fonctions de Juge des Libertés et de la Détenation, TGI Toulouse

**Dr. Radoine Haoui**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement CH G. Marchant-Toulouse

Cette formation est organisée avec le soutien de :



**TARIFS - ANNEE UNIVERSITAIRE**  
**2018/2019**

**350 € TTC POUR LES 2 JOURS**

**POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE EN**  
**SUPPLEMENT : 20 €**



### OBJECTIFS

Savoir à quelles conditions une décision de soins non consentis peut être prononcée en psychiatrie et dans quelles circonstances un patient peut être privé de sa liberté.

Appréhender les difficultés pratiques posées par cette situation, connaître les garanties offertes au patient par le contrôle juridictionnel et la manière dont le Juge des Libertés et de la Détenation intervient.

Comprendre les circonstances dans lesquelles des méthodes contraignantes -isolement et contention- peuvent être pratiquées et quel est le bilan de leur usage.



### PUBLIC VISE

Ce cycle de formation s'adresse à un public de professionnels expérimentés : avocats, magistrats, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, médecins, professionnels hospitaliers, cadres infirmiers, responsables d'établissements sanitaires, associations familiales ou de patients...

Eligible à la formation continue des avocats.



### ORGANISATION

**Lieu de formation :** Université Toulouse 1 Capitole - site de la Manufacture des Tabacs 21, allée de Brienne – Toulouse



### PROGRAMME (volume horaire global 10 heures)

#### Jour 1 (7 heures)

**L'absence de consentement et la privation de liberté en psychiatrie : une exception**

- le cadre juridique général
- le rôle du médecin

**Les garanties offertes au patient privé de liberté par le contrôle du juge**

- présentation générale du rôle du juge
- la pratique du contrôle opéré par le juge des libertés et de la détention

#### Jour 2 (3 heures) Le recours à la contention et l'isolement

- le cadre juridique général
- la pratique : bilan de l'usage de la contention et de l'isolement



### CONTACTS ET RETRAIT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Université Toulouse 1 Capitole – FCV2A (site de la Manufacture des Tabacs) 21, Allée de Brienne Bureau MQ 106 – Toulouse

**Patricia Aspart**

Tel : 05.61.12.88.38 - [fcjuris@ut-capitole.fr](mailto:fcjuris@ut-capitole.fr)